

Conseil d'Administration
de la Régie des Eaux Gessiennes

Mercredi 14 octobre 2020



Affichage de la convocation : 05 octobre 2020

Nombre de délégués présents et représentés : 7

Nombre de pouvoir(s) : 0

Présents titulaires : M. Michel BRULHART (Président), M. Claude CHAPPUIS, Mme Christine DUPENLOUP, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, M. Daniel RAPHOZ, Mme Patricia REVELLAT, Mme Virginie ZELLER PLANTE.

Régie : .M. Mathieu FUSEAU, M. Jean-Yves VIEILLE, Mme Jessica DELOR

1 - Présentation de la Régie

Mathieu FUSEAU présente à l'aide du document joint au présent compte-rendu l'évolution du service de l'eau et l'assainissement à compter de 1996, date de la création de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Il rappelle les différentes instances créées au sein de la Régie, le contrat d'objectifs signé avec la Communauté d'Agglomération, l'organisation de la Régie, son patrimoine ainsi que ses différentes ressources en eau potable permettant actuellement une mise en distribution de près de 7,7 millions de m³ d'eau.

Les perspectives d'évolution de la population du Pays de Gex laissent présager la présence de 150 000 habitants d'ici 2040. Les besoins estimés en eau potable seront d'environ 11 millions de m³/an. La couverture des besoins s'avère critique dès 2026. Afin de répondre à cette situation, Mathieu FUSEAU présente les différents scénarii envisagés à savoir :

- Une interconnexion avec les réseaux suisses de Genève (Services Industriels de Genève)
- Une exploitation de la ressource de Pougny
- Une interconnexion SITSE-Mourex.

L'étude prospective actuelle, pour la période 2020-2040, arrête une estimation des travaux d'eau potable à réaliser à hauteur de 176 millions d'euros dont 39,5 millions pour le projet de Pougny vers le Centre Gessien. Ce chiffrage intègre également les travaux de renouvellement des réseaux, les investissements consacrés au déploiement de la télérelève ainsi que les différents travaux réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande.

Les investissements portés par le budget assainissement restent également élevés pour cette même période soit 73 millions d'euros. La mise aux normes réglementaires de plusieurs stations d'épuration ainsi que la réhabilitation et extension des sites de Divonne les Bains et Versonnex s'élèvent à plus de 19 millions.

Michel BRULHART précise que le bilan présenté résulte des échanges validés lors du précédent mandat, cependant, le débat reste ouvert pour amender ou modifier ces orientations. Il remercie vivement Mathieu pour cette présentation exhaustive avant d'introduire la deuxième présentation relative à la ressource de Pougny.

2 - Présentation par le cabinet CPGF Horizon des essais sur la ressource d'eau de Pougny

Gilles CECILLON du cabinet CPGF-HORIZON présente à l'aide du document joint, l'évaluation du potentiel du champ captant d'alimentation en eau potable de Pougny.

Le projet de pompage dans la nappe d'accompagnement du Rhône découle des études faites suite à l'adoption du schéma directeur de l'eau potable en 2018 démontrant la nécessité de réaliser des travaux structurants visant à garantir l'alimentation en eau du Pays de Gex.

Actuellement, la nappe est exploitée à concurrence de 1 000 m³ par jour et les études de modélisation de 2009 permettent d'affirmer qu'une augmentation des prélèvements à hauteur de 3 000 m³ n'aurait pas d'incidence sur les captages.

Il est à noter que l'arrêté d'autorisation du 28 septembre 1997 a défini un périmètre de protection sur la base d'une consommation de 12 000 m³/jour.

La qualité de l'eau de Pougny est conforme aux limites de potabilité en vigueur.



L'objectif de l'étude menée au cours des années 2019 et 2020 consiste à vérifier la capacité de pompage jusqu'à 12 000 m³/jour malgré les contraintes du secteur telles que, la présence, à proximité du champ captant, d'une voie ferrée, d'une station d'épuration et du site Natura 2000 (Espace Naturel Sensible dit Marais de l'Etournel).

L'étude devra permettre de définir un débit d'exploitation en adéquation avec la préservation, d'une part, de l'enjeu écologique du secteur et d'autre part, de la qualité de la ressource.

Gilles CECILLON précise que les essais se sont déroulés par pallier et l'impact écologique et qualitatif a été mesuré à l'issue de chaque pallier de pompage.

- 3 000 m³/jour : Aucune incidence sur la qualité de l'eau et la vulnérabilité des captages. Incidence négligeable sur le site Natura 2 000.
- 5 960 m³/jour : Aucune incidence sur la qualité de l'eau et la vulnérabilité des captages. Incidence sur le site Natura 2 000 au nord de la voie ferrée (rabattement inférieur à 50 cm dans un rayon de 150 m). Moins de 1.6% de la superficie du site Natura 2 000 est impactée.
- 9 000 m³/jour : Aucune incidence sur la qualité de l'eau et la vulnérabilité des captages. Incidence sur le Site de Natura 2 000 au nord de la voie ferrée (rabattement de de la nappe de 1.1 m 0 0.5 m). 9% de la superficie totale du Site Natura 2 000 est impactée.
- 11 500 m³/jour : L'exploitation du champ captant à hauteur de 11 500 m³/jour entrainera un apport de la nappe d'accompagnement du Rhône. Aucun impact sur les plans d'eau du Marais de l'Etournel. La qualité de l'eau sera impactée même si les normes en vigueur sont respectées. Le site Natura 2 000 est impacté (rabattement de la nappe de 2 m à 1.6 m). 15% de la superficie du site Natura 2 000 est impactée.

Les recommandations du cabinet d'études visent à mettre en place une cote d'alerte à ne pas dépasser pour éviter d'impacter le marais de l'Etournel.

Michel BRULHART ajoute qu'il serait judicieux de ne pas pomper au-delà de 9 000 m³/jour afin de minimiser les coûts de traitement et éviter d'impacter les plans d'eau de proximité.

Patricia REVELLAT demande alors si ce seuil de 9 000 m³ permettra de couvrir les besoins tels qu'ils ont été définis dans la précédente présentation.

Mathieu FUSEAU répond, qu'effectivement ce niveau de ressource complété par des achats d'eau auprès de SITSE et à l'exploitation du forage de Chauvilly permettrait à la Régie de couvrir les besoins en eau des habitants du Pays de Gex d'ici à 2040.

Claude Chapuis ajoute, qu'une réflexion devrait être menée au sujet de la politique d'urbanisation locale.

Mathieu FUSEAU précise, qu'un pompage supérieur à 9 000 m³/jour pourrait être envisagé lors des consommations de pointe sur une courte durée. Il convient d'apprécier les volumes prélevables journaliers sur une moyenne annuelle.

Dans les tous prochains jours deux réunions sont planifiées :

- Le 20 octobre 2020 avec les services de l'État et l'Agence de l'eau afin de présenter l'étude du cabinet CPGF-Horizon et obtenir de l'agence de l'eau des informations quant aux financements qui pourraient accompagner le projet.
- Le 21 octobre 2021 : Réunion technique en présence de la direction du SITSE afin d'évoquer notamment le projet d'interconnexion de Mourex. Cette réunion devra être suivie d'une rencontre politique avec les élus des deux collectivités.

- **Aucun Points Divers**

La séance est levée à 11h00

Prochain Conseil d'Administration: le jeudi 12 novembre 2020